

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 392/2022
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur MICHAUD Stéphane en tant que conducteur BOM du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame MAZEREEUW Sabine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame CARLIER Evelyne en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame SAVIN Christelle en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame TARTOUÉ Maurine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2022,
- Monsieur JACQUES Axel en tant que maître-nageur sauveteur du 1^{er} au 31 juillet 2022.

Fait à Jonzac,
Le 01 JUIL. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
01 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente.

2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**